

INITIATIVE PROMOTIONNELLE

« PROGRAMME DE FIDÉLITÉ PASSIONE BEAUTY »

PROMOTEUR

SAS PASSIONE FRANCE - Rémusat Business Centre, 8 rue Charles de Rémusat, 31000 Toulouse - TVA FR11891938797.

TYPE

Promesse au public réalisée dans le respect des articles L121-19 et L-121-20 du Code de la Consommation.

DURÉE

La promotion se déroule **du 8 avril 2024 au 8 avril 2025**.

TERRITOIRE

Compétence territoriale du site www.passionebeauty.com pour les achats effectués par les Clients (personnes physiques majeures) résidant et domiciliés en France.

PARTICIPANTS

Participent le site de commerce électronique www.passionebeauty.com et l'application mobile « Passione Beauty », ci-après dénommés respectivement « le Site » et « l'Appli » par souci de brièveté.

DESTINATAIRES

Les utilisateurs qui sont déjà inscrits ou qui s'inscriront, pendant la période de validité de l'Initiative, sur le site web www.passionebeauty.com et qui souscriront au Programme de fidélité *Passione Beauty* (ci-après également dénommé « *Programme* »), ladite souscription étant nécessaire pour la participation à l'initiative.

Les employés de la société promotrice sont exclus de l'initiative et ne peuvent donc pas y participer.

INSCRIPTION AU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

L'inscription sur le site et la souscription au *Programme* sont gratuites. L'Utilisateur peut souscrire au *Programme* lors de son inscription sur le site www.passionebeauty.com, en cochant la case prévue à cet effet, ou ultérieurement (après l'inscription) :

- en accédant à son Espace personnel avec les identifiants qu'il aura créés et en sélectionnant l'option de souscription au Programme ;
- sur la page de fidélité et à tous les points de contact d'enregistrement du compte.

Lors de l'enregistrement sur le site, les données personnelles et les données d'identification de la personne concernée seront demandées et traitées conformément à la législation sur le traitement des données personnelles (voir la section correspondante).

Toute personne âgée de plus de 18 ans peut s'inscrire sur le site et faire partie du Programme ; l'inscription permettra à la personne concernée de bénéficier d'offres de services, de produits, de promotions et/ou de réductions.

L'inscription permet au souscripteur de participer à cette collecte de points.

L'affichage des points collectés sera disponible en accédant à l'espace réservé du *Programme* sur le site www.passionebeauty.com.

MÉCANIQUE

Pendant la période de déroulement de l'initiative indiquée dans le paragraphe « DURÉE », les Clients inscrits au *Programme de fidélité Passione Beauty* qui effectueront leurs achats sur le site www.passionbeauty.com se verront attribuer **un point pour chaque euro entier** de commande/achat effectué, TVA incluse.

Exemple : achat de 1,00 € = 1 point

achat de 1,50 € = 1 point

achat de 3,90 € = 3 points, et ainsi de suite.

Le total final du ticket, c'est-à-dire le montant effectivement payé après déduction des bonifications, des rabais, des bons de remise et autres, servira de référence pour l'attribution des points.

Les achats correspondant à des frais de contre-remboursement, à des frais d'expédition et au service « Coupe-file » sont exclus de l'initiative et ne donnent donc pas droit à des points.

Les Points seront crédités sur le profil personnel de la personne concernée après 14 jours à compter de la date d'expédition de la commande/achat ; ce délai est envisagé pour permettre à l'acheteur d'exercer le droit de rétractation prévu par le Code français de la consommation (article L.221-18 et suivants).

Le tableau ci-dessous indique les détails du calendrier pour l'attribution effective des points, en fonction du type de paiement de l'achat choisi, une fois que celui-ci a été effectué avec succès :

Mode de paiement	Statut de la commande	Aucun point	Points en suspens	Points confirmés (après 14 jours)
CARTE	Paiement en cours de vérification	X		
	Paiement refusé	X		
	Paiement accepté		X	
	Envoi réalisé			X
PAYPAL	Paiement en cours de vérification	X		
	Paiement refusé	X		
	Paiement accepté		X	
	Envoi réalisé			X
VIREMENT BANCAIRE	En attente du virement	X		
	Paiement accepté		X	
	Envoi réalisé			X
BANCONTACT	Paiement en cours de vérification	X		
	Paiement refusé	X		
	Paiement accepté		X	
	Envoi réalisé			X

En cas de retour du ou des produits achetés, tout retour d'un ou plusieurs produits achetés doit être effectué selon les procédures indiquées sur le Site, dans la section « Retours » afin de garantir le calcul correct des points.

En cas de retour du ou des produits achetés, que ce soit par l'expéditeur ou par volonté (commande jamais récupérée ou retournée par volonté du client), les points en suspens relatifs au produit/commande retourné(e) ne seront pas attribués.

Si des points ont déjà été attribués, ils seront déduits (uniquement pour la partie des points accumulés pour les produits qui sont ensuite retournés).

La mise à jour des points se fait automatiquement et est visible en ligne dans l'espace dédié My account.

Le Client peut consulter son solde de Points dans l'espace réservé au *Programme de fidélité Passione Beauty*, sur le site www.passionebeauty.com et sur l'application mobile « Passione Beauty ».

Les Clients qui effectuent des achats sur le site doivent se connecter à leur profil personnel avec leurs identifiants, créés au moment de l'inscription sur le site puis de la souscription au Programme ; de cette manière, chaque achat sera automatiquement associé au profil et les Points accumulés correctement.

S'il y a eu inscription sur le site mais pas de souscription au programme, les points ne peuvent pas être attribués.

Dans le cas où la transaction a lieu sans effectuer l'accès au compte, et en tout cas sans que la procédure décrite ci-dessus (inscription sur le site et souscription au Programme) ait été accomplie, il ne sera pas possible d'associer l'achat au profil de la personne concernée et aucun crédit de Points ne sera accordé.

En cas de non-identification de l'utilisateur, les points correspondants seront perdus ; une fois le reçu délivré ou la transaction sur le Site/Appli effectuée, il ne sera plus possible de les récupérer de quelque manière que ce soit.

Les demandes de crédit de Points effectuées après l'achèvement de la procédure d'achat ne seront pas prises en compte ; il en va de même pour les demandes de crédit de Points pour des achats effectués avant la souscription au *Programme*.

Les Points accumulés sur différents comptes, même s'ils sont associés à la même personne, ne sont pas cumulables entre eux.

À l'expiration de ce *Programme*, tous les Points seront annulés et ne seront pas pris en compte pour l'accumulation de points dans le cadre d'initiatives ultérieures.

Le Promoteur se réserve le droit de proposer de meilleures conditions aux participants. Ces conditions seront portées à l'attention des destinataires de la même manière que la communication de l'initiative principale.

ACCUMULER DES « POINTS SUPPLÉMENTAIRES »

Pendant la période promotionnelle, il y aura des activités et des promotions, non basées sur la chance, le hasard et l'habileté, qui permettront au client d'accumuler des « points supplémentaires » en plus de ceux déjà dus en vertu du mécanisme principal.

Une communication et des informations détaillées seront fournies selon les mêmes modalités que pour l'initiative principale et sur le site de commerce électronique www.passionebeauty.com.

DESCRIPTION DU STATUT

En accumulant des Points grâce aux achats/commandes effectués comme il est décrit au paragraphe « Mécanique », les Clients inscrits au *Programme*, pourront atteindre **3 niveaux différents**, chacun d'entre eux permettant d'obtenir des avantages différents selon le statut atteint, comme détaillé au paragraphe « DESCRIPTION DES AVANTAGES ».

Le Promoteur se réserve le droit de réaliser, pendant la période de validité du *Programme*, des initiatives promotionnelles qui prévoient l'attribution de points ou de réductions/avantages en plus de ceux dérivés de la participation à ce *Programme*. Ces initiatives seront communiquées aux destinataires selon les mêmes modalités que pour le *Programme* principal.

Le tableau suivant indique le nombre de points nécessaires pour accéder aux statuts envisagés.

TRANCHE DE POINTS	STATUT PRÉVU
0 À 500 POINTS	STATUT WHITE
501 À 2000 POINTS	STATUT BLACK
2001 POINTS ET PLUS	STATUT SILVER

Le passage d'un statut à l'autre est géré automatiquement par le système.

Les détails concernant l'obtention du statut, le maintien et la progression vers le statut suivant sont donnés ci-dessous.

- STATUT WHITE

Le participant acquiert le statut White lorsqu'il souscrit au *Programme de fidélité Passione Beauty* sur le site de commerce électronique www.passionebeauty.com et l'application mobile « Passione Beauty » (avec zéro point).

Une fois qu'il a acquis le statut White (jusqu'à 500 points), le Client peut atteindre le seuil de 501 points et passer automatiquement au statut suivant, le Black. Tous les points excédant les 500 utilisés pour atteindre le nouveau statut lui seront crédités.

Exemple : le Client effectue un premier achat de 550,00 euros et acquiert ainsi le statut Black. Le solde de points du Client en statut Black sera de 50 points, c'est-à-dire la différence entre les 550 points obtenus par l'achat et les 500 points requis pour accéder au statut Black.

Si le Client en statut White n'atteint pas le seuil de 501 points dans les 365 jours suivant son entrée en statut White, il reste en statut White et son solde de points est remis à zéro.

Si, en revanche, le Client parvient à atteindre le seuil de 2000 points grâce à ses achats pendant la période (365 jours), il acquiert directement le droit au statut Silver, sautant ainsi le statut Black.

Le solde de points résiduel correspondra aux points excédant ceux requis pour le passage direct au statut Silver.

- STATUT BLACK

Le Client acquiert le statut Black lorsqu'il a atteint 501 points ; les points excédant ceux utilisés pour le changement de statut seront crédités au nouveau statut (comme décrit ci-dessus).

Le Client en statut Black qui atteint le seuil de 2001 points passe automatiquement au statut Silver. Tous les points excédant les points utilisés pour atteindre le nouveau statut lui seront crédités.

Exemple : un Client disposant d'un solde de 1350 points effectue un achat de 700,00 € et acquiert ainsi le statut Silver ; son solde de points est de 50 points, c'est-à-dire la différence entre les 2050 points obtenus par ses achats et les 2000 points requis pour acquérir le statut Silver.

Un Client en statut Black peut, dans les 365 jours suivant l'obtention de ce statut, se retrouver dans une des deux situations suivantes :

- il atteint un seuil compris entre 501 et 2000 points. Dans ce cas, il conserve son statut Black pour une année supplémentaire ; tous les points excédant ceux utilisés pour conserver le statut seront conservés ;
- il atteint un seuil inférieur à 501 points. Dans ce cas, le Client retourne au statut White et son solde de points est remis à zéro.

- STATUT SILVER

Le Client acquiert le statut Silver une fois qu'il atteint 2001 points ; les points excédant ceux utilisés pour le changement de statut seront crédités au nouveau statut (comme décrit ci-dessus).

Un Client en statut Silver peut, dans les 365 jours suivant l'obtention de ce statut, se retrouver dans une des deux situations suivantes :

- il atteint le seuil des 2001 points. Dans ce cas, il conserve son statut Silver pour une année supplémentaire ; tous les points excédant ceux utilisés pour conserver le statut seront conservés ;
- il atteint un seuil inférieur à 2001 points. Dans ce cas, le Client retourne au statut Black et son solde de points est remis à zéro.

CONDITIONS VALIDES POUR TOUS LES STATUTS

Une fois un niveau atteint, les points nécessaires pour atteindre les niveaux suivants **seront remis à zéro** ; en revanche, les points excédants ceux nécessaires pour passer ne seront toutefois pas remis à zéro et resteront acquis. Si un Client ne parvient pas à maintenir le Niveau atteint pour l'année suivante, il sera rétrogradé au niveau précédent et les points accumulés **seront remis à zéro**.

Exemple : un Client Silver qui ne parvient pas à passer au statut suivant ou à maintenir son statut conformément aux règles décrites ci-dessus, sera toujours rétrogradé au statut d'un niveau inférieur (en l'occurrence au statut Black) ; pendant 365 jours, il pourra bénéficier des avantages du nouveau statut qui lui a été attribué.

Dans tous les cas, le statut White demeurera acquis.

DESCRIPTION DES AVANTAGES

Lorsqu'il atteint les seuils de Points spécifiés, le participant inscrit au *Programme* acquiert le statut et les avantages correspondants sans aucune action positive (« demande ») de sa part. Les avantages prévus, qui figurent également sur le site, sont les suivants.

AVANTAGES	STATUT		
	White	Black	Silver
Réductions réservées	x	x	x
Envoi gratuit		x	x
Envoi prioritaire			x

Les avantages prévus seront disponibles sur le site web www.passionebeauty.com et l'application mobile « Passione Beauty » .

L'attribution des avantages acquis pourra être communiquée aux Participants :

- à l'adresse électronique fournie dans le formulaire de souscription au *Programme*,
- par notification sur les canaux de communication officiels de Passione Beauty,
- dans l'espace dédié My account ou dans une autre zone du Site.

Le client ne pourra bénéficier des avantages liés à son statut que pendant 365 jours (1 an) à compter de la date d'obtention de ce statut.

En cas de passage à un autre Niveau, qu'il soit inférieur ou supérieur, les prestations non utilisées liées au niveau précédent seront perdues car elles ne peuvent pas être accumulées.

La validité des avantages liés à l'obtention d'un statut supérieur commence à la date d'obtention de ce statut.

Si, au cours de cette période, le Client ne parvient ni à atteindre un statut supérieur ni à maintenir son statut selon les modalités décrites au paragraphe précédent, il sera rétrogradé au statut inférieur et pourra bénéficier pendant 365 jours (1 an) des avantages du nouveau statut, qui commenceront à courir de la date de rétrogradation.

AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

Les Participants peuvent bénéficier d'avantages supplémentaires par rapport à ceux prévus dans les Termes et Conditions du *Programme* principal, qui leur seront expressément communiqués au cas par cas (selon les mêmes modalités que celles utilisées pour la publicité initiale) à compter de la date d'attribution desdits avantages et, en tout état de cause, au plus tard dans les délais indiqués dans la communication elle-même.

Passione Beauty peut également, à la suite de la souscription du Client au *Programme*, attribuer des « codes promotionnels » qui doivent être utilisé dans les délais spécifiés dans chaque cas.

DÉSABONNEMENT DU PROGRAMME

Les Participants peuvent mettre fin à leur souscription au *Programme* à tout moment en contactant simplement le Service Client via les contacts indiqués dans la section correspondante du site web au lien <https://passionebeauty-fr.zendesk.com/hc/fr/requests/new> et en indiquant leur souhait d'être retiré du *Programme*.

Lors du désabonnement du *Programme*, les avantages qui y sont attachés seront perdus.

Si le Participant se réinscrit au *Programme* après un désabonnement (même s'il utilise le même compte), **il redémarre avec le nombre de points accumulés avec les achats effectués au cours des 12 derniers mois** ; il n'est pas possible de récupérer, de quelque manière que ce soit, les avantages obtenus avant le désabonnement du *Programme*.

Passione Beauty peut exclure un Participant du *Programme*, en révoquant l'inscription avec effet immédiat, pour un motif valable, en envoyant une notification écrite au Participant contenant une indication des motifs pertinents. Les motifs valables comprennent, sans s'y limiter : l'utilisation frauduleuse ou abusive du *Programme* (par exemple, le partage de fausses données ou informations personnelles, la possession présumée de plusieurs comptes, la fréquence excessive et inhabituelle des retours, le comportement démontrant une intention concrète de revendre et/ou d'obtenir un profit par l'achat de produits Passione Beauty), la violation des Termes et Conditions ou des lois applicables.

Cette situation entraîne la perte des avantages liés à la participation au *Programme*.

Les données d'un Client participant qui se désabonne du *Programme* ou qui, pour les raisons susmentionnées, est exclu du *Programme* seront traitées conformément aux dispositions du RGPD, de la manière décrite en détail au paragraphe suivant.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement des données collectées dans le cadre de cette initiative sera effectué conformément au Règlement européen n° 679/2016 (Règlement général sur la protection des données), selon les modalités indiquées dans la fiche d'information signée au moment de l'inscription au *Programme de fidélité Passione Beauty*.

Conformément à la législation susmentionnée, les participants peuvent à tout moment accéder uniquement à leurs données personnelles, demander leur modification, leur suppression ou s'opposer à leur utilisation en écrivant au Promoteur via les contacts indiqués dans la section correspondante du site au lien <https://passionebeauty-fr.zendesk.com/hc/fr/requests/new>.

MOYENS DE COMMUNICATION DE L'INITIATIVE

Le Promoteur se réserve le droit de communiquer l'initiative aux Clients par le biais de bulletins d'information, du site web www.passionebeauty.com, de l'application mobile « Passione Beauty » et des autres canaux de communication qu'il peut souhaiter adopter si nécessaire ; le message doit être cohérent avec le présent document de termes et conditions.

Ce document sera disponible au siège du Promoteur, tandis qu'un extrait, au contenu identique, sera disponible sur le site web www.passionebeauty.com pendant toute la durée de l'initiative.

Passione Beauty se réserve le droit de compléter ou de modifier le règlement, en veillant à ce que les changements apportés n'affectent pas les droits acquis par les Participants. Les

modifications éventuelles (dans le respect des droits acquis par les participants) apportées au document au cours de l'initiative seront communiquées à l'avance aux Participants par le biais de communications spécifiques émises par Passione Beauty à travers ses canaux de communication officiels.

Toute modification sera portée à la connaissance des Participants par le biais de communications spécifiques préalables effectuées par Passione Beauty à travers ses canaux de communication officiels.

Dans le cas où le Participant ne souhaite pas accepter les modifications apportées, il aura le droit d'annuler son inscription conformément au paragraphe « DÉSABONNEMENT DU PROGRAMME » ci-dessus.

NOTES FINALES

Le Promoteur décline toute responsabilité en cas de problème d'accès, d'empêchement, de dysfonctionnement ou de difficulté susceptible d'empêcher le Client d'accéder au service Web et de participer à l'initiative.

Le coût de la connexion au site correspondra au plan tarifaire du participant convenu avec son opérateur téléphonique.

Le Promoteur décline également toute responsabilité :

- pour toute commande passée à d'autres moments que ceux décrits dans le présent document ;
- pour tout problème technique d'accès au site www.passionebeauty.com ou à l'application mobile « Passione Beauty » pour des causes qui ne lui sont pas imputables.

Toulouse, le 4 avril 2024

SAS PASSIONE FRANCE
Le Représentant Légal

